

Adaptation des pensions



Imaginons que vous soyez parti à la retraite en 2011 avec une rente de CHF60'000, calculée à 60 % de votre dernier salaire de CHF100'000. À l'époque les caisses CIA/CEH devaient

adapter cette rente en fonction des indexations octroyées au personnel soumis au système salarial de l'État. Si vos plus jeunes collègues voyaient leur salaire ajusté de 1 %, votre rente suivait automatiquement. Cette règle a été abrogée le 1^{er} janvier 2014 lors de la création de la CPEG. Vous n'auriez sans doute pas remarqué ce changement car, entre 2011 et 2021, nous avons vécu un cycle économique d'inflation quasi nulle. Si on inclut la période entre 2011 et 2023 l'inflation annualisée à Genève a été de 0.33 %. Le pouvoir d'achat d'une rente de CHF 60'000 en 2011 est équivalent à CHF 57'675 aujourd'hui ou une perte de CHF 2'325 quasiment toute concentrée sur les années 2022 et 2023.

Imaginons maintenant que la BNS soit parvenue à son objectif officiel de 2 % d'inflation annuelle pendant cette période. Dans ce cas la rente de 2011 aurait en 2023 un pouvoir d'achat de CHF 47'310 correspondant à une perte de CHF 12'690. Cela aurait été clairement un autre enjeu.

L'adaptation des pensions est un sujet qui a animé les organes suprêmes de toutes les caisses de prévoyance en 2023. Contrairement à la récente acceptation par le peuple suisse de l'initiative sur l'introduction d'une 13^{ème} rente AVS en mars 2024, le choix d'indexer ou pas les rentes du deuxième pilier relève de la compétence intransmissible et inaliénable des conseils des caisses de prévoyance. La loi régissant la CPEG prévoit

que cette décision soit prise par le Comité chaque année, après avoir recueilli le préavis de l'expert en prévoyance professionnelle « dans les limites des possibilités financières de la Caisse » (art. 64 du RCPEG).

C'est bien cette dernière disposition qui complique tout. Car améliorer les prestations versées aux rentiers a forcément des conséquences sur l'équilibre financier de la Caisse et une pesée d'intérêts doit être faite entre retraités actuels et futurs retraités. Tous les assurés à terme sont concernés et la population d'assurés de la CPEG est vieillissante. Une adaptation viagère garantie et pérenne des rentes de 1 % coûterait CHF 143 millions et finirait par impacter le taux de couverture de manière significative.

Le Comité a donc évalué la possibilité d'attribuer aux retraités une allocation unique qui prenne en compte l'augmentation du coût de la vie enregistrée depuis deux ans. Le Comité a décidé d'octroyer une allocation unique de 1,5% aux pensionnés, représentant un coût de CHF 14 millions, jugé raisonnable pour les finances de la Caisse. Cette décision est valable cette année uniquement et ne vise pas à résoudre le problème d'une perte de pouvoir d'achat créée par une inflation durable.

Évidemment si l'inflation redevient la norme, cette décision, qui ne couvre que l'exercice 2023, ne résoudra pas le problème de la perte du pouvoir d'achat à plus long terme des retraités. La leçon à retenir est que les rentes du 2^{ème} pilier ne sont pas automatiquement indexées et dépendent de la santé financière de sa caisse de prévoyance.

Jacqueline Curzon
Présidente du comité

DANS CE NUMÉRO

- 2 Interview de Michèle Devaud
- 3 Prévoyance
- 4 Coup d'œil sur des projets immobiliers



- 5 Investissements et durabilité
- 6 Nature en ville 2023

INTERVIEW

Après près de 25 ans au sein de la Caisse, Madame Michèle Devaud, directrice générale adjointe, s'apprête à entamer un nouveau chapitre de sa vie, celui de la retraite. Sa présence a été une source d'inspiration pour nous toutes et tous. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude pour son engagement, son humanité, son professionnalisme et sa capacité à porter et incarner notre vision stratégique, qui ont grandement enrichi les équipes.

« La CPEG d'aujourd'hui fait plaisir à voir. »

Michèle Devaud

Directrice générale adjointe et responsable de la division Secrétariat général



Pendant combien de temps avez-vous fait partie de la CPEG ?

Pratiquement 25 ans en tout, un vrai bail longue durée ! Engagée à l'origine comme juriste en 1999, j'ai été fascinée dès mes débuts par la diversité des métiers d'une caisse de prévoyance. En 2006, j'ai rejoint la direction de la CIA et j'ai eu la chance de pouvoir acquérir peu à peu une vision globale et transversale de la Caisse.

Quels sont les moments les plus mémorables de votre carrière à la CPEG ?

Certainement la fusion de la CIA et de la CEH pour fonder la CPEG, l'aboutissement de 6 longues années de travaux préparatoires suspendu au vote populaire du 3 mars 2013 ! J'ai alors réalisé que l'un des enjeux majeurs d'une telle démarche est de réussir la fusion des équipes.

Autre moment clé pour moi : l'arrivée de Christophe Decor à la direction générale de la CPEG le 1^{er} mars 2015. Notre collaboration pendant près de 10 ans aura été une source de satisfaction et d'inspiration permanentes.

Enfin, le projet de réunion des équipes à Pont-Rouge aura nourri, enrichi et inspiré

ma fin de carrière. C'était le couronnement de la fusion des équipes enfin réunies sous un même toit ! Et l'occasion de repenser en profondeur nos modalités de travail pour y intégrer les notions de mobilité, de travail flexible d'une entreprise tournée vers la modernité.

Comment décririez-vous l'évolution de la CPEG au fil des années où vous avez été impliquée ?

La CPEG d'aujourd'hui fait plaisir à voir. Au bénéfice d'une assise solide suite à la votation populaire du 19 mai 2019, elle récolte les fruits d'années de collaboration assidue entre les instances et l'administration pour construire une caisse de prévoyance en phase avec son temps, empreinte de valeurs fortes, tournée vers l'avenir et au service de ses employeurs et de ses assurés-es.

Quels aspects de la culture organisationnelle de la CPEG avez-vous apprécié le plus ?

Les valeurs de développement durable, ancrées dans l'ADN de la CPEG depuis le début, font pleinement sens pour moi. Au sein de l'administration, je me reconnais particulièrement dans l'engagement collectif, la confiance donnée a priori et qui se mérite ensuite, la bienveillance et l'autonomie.

J'ai apprécié voir peu à peu des interactions se mettre en place entre des métiers qui autrefois fonctionnaient en silo. La transversalité est une notion qui m'est chère : la connaissance des autres métiers nous enrichit et est à mon sens indispensable à un bon fonctionnement.

Je me réjouis que les démarches participatives se soient développées : elles permettent d'associer les personnes

directement concernées dans des réflexions avec, comme résultat, une meilleure appropriation du changement et le renforcement du sentiment d'appartenance. Elles créent des ponts entre les métiers et au-delà des hiérarchies.

Je salue enfin l'évolution de la culture managériale fondée sur les notions clés de courage et d'empathie : les managers sont désormais des facilitateurs et des accompagnateurs qui suivent leurs équipes plutôt que des contrôleurs.

Comment envisagez-vous votre retraite, et pouvez-vous nous dire un mot sur vos projets personnels pour cette nouvelle étape de votre vie ?

Mon attachement à la CPEG et aux personnes qui l'habitent est profond et j'ai besoin d'une transition avant de passer à autre chose. J'ai prévu d'arpenter l'Europe en train en remontant du Sud de l'Andalousie aux îles Lofoten de Norvège. La suite s'écrira en temps voulu !

La direction générale a décidé de consacrer les prochains mois à la révision de sa structure organisationnelle. Pendant cette période, Monsieur Bouchardy, responsable du pôle Juridique & Compliance depuis 10 ans, assumera également le rôle de directeur général adjoint par intérim. La direction lui adresse ses meilleurs vœux de réussite dans cette nouvelle mission.

PRÉVOYANCE

Face au renchérissement, une allocation unique pour chaque pensionné·e

Excellente nouvelle ! Afin de compenser le renchérissement observé l'année passée, chaque pensionné·e de la CPEG recevra en 2024 une allocation unique proportionnelle, équivalant à 1,5 % de sa pension annuelle.

Ce versement a été approuvé par le comité de la Caisse, conformément au Règlement de la CPEG (article 64), en tenant compte notamment de l'évolution de l'indice genevois des prix à la

consommation. Or, cet indice a connu une hausse de 1,3 % entre octobre 2022 et octobre 2023.

Il est important de noter que le versement d'une allocation unique en 2024 ne préfigure pas nécessairement les décisions futures du comité pour les années à venir.

L'allocation unique sera versée avec la rente du mois de juin.



Révision du système des rappels de cotisations

Qu'est-ce qu'un « rappel de cotisations » ?

Un rappel de cotisations est une contribution financière, volontairement versée par l'assuré·e, à la suite d'une augmentation de salaire. Il vise à financer les augmentations de prestations résultant de cette dernière, non couvertes par les cotisations.

À partir du 1^{er} janvier 2025,

- pour un salaire à 100 % inférieur ou égal à CHF 90'000.-, un rappel de cotisations sera proposé à l'assuré·e si l'augmentation est supérieure à 4 % sur une période de 12 mois.
- pour un salaire à 100 % supérieur à CHF 90'000.-, un rappel de cotisations sera proposé à l'assuré·e si l'augmentation est supérieure à 2.6 % sur une période de 12 mois.

Tout comme dans le système actuel, les annuités ne seront pas soumises à un rappel de cotisations et continueront d'améliorer les prestations sans nécessiter de financement complémentaire.

Bon à savoir: La totalité d'un rappel de cotisation est déductible fiscalement.

De plus, il convient de noter que ces nouvelles mesures n'entraîneront aucun coût supplémentaire pour la Caisse et auront un impact positif sur les bas salaires en début de carrière.

Retraite différée : fin d'un droit

En raison de l'introduction de l'art. 47a de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle (LPP) et pour des raisons fiscales, la CPEG se voit contrainte de mettre fin à la possibilité offerte à ses assuré·es qui prennent une retraite anticipée

de différer le versement de leur rente. À partir du 1^{er} janvier 2025, cette option ne sera plus disponible. Toutefois, un délai est accordé jusqu'à la fin de l'année 2024 pour les assuré·es qui souhaitent en bénéficier.

Capital décès : amélioration du montant en cas de décès d'un·e assuré·e actif·ve non marié·e

Dès janvier 2025, le capital versé en cas de décès d'un·e membre actif·ve, qui ne donne pas droit à une rente de conjoint·e survivant·e, sera amélioré. Désormais, les bénéficiaires recevront

un capital décès équivalent à la prestation de sortie nette, tenant compte non seulement des cotisations de l'assuré·e, mais également d'une partie des contributions de l'employeur.

Enquête de satisfaction : merci pour votre participation

La CPEG remercie ses assuré·es qui ont pris part à sa récente enquête de satisfaction. Les résultats s'avèrent enrichissants et nous permettront de continuer à étoffer notre offre de services. Nous sommes ravi·es de vous annoncer les nouveautés prévues :

- Dès début 2025, vous pourrez accéder à vos données personnelles via notre nouveau portail assuré·e.
- Nous organiserons des ateliers d'information. Consultez le site www.cpeg.ch dès septembre pour découvrir l'agenda.

COUP D'ŒIL SUR DES PROJETS IMMOBILIERS

134 nouveaux logements dans le quartier Florence – Malagnou

Situé le long de la route de Malagnou, le nouveau bâtiment s'étendra en forme de L sur le chemin de la Florence, avec deux façades principales ouvertes sur un vaste parc.

Les façades maximiseront la lumière naturelle et les balcons alternés, tous les deux étages, créeront un rythme visuel. Le parc ensoleillé, préservé du bruit, sera ouvert à tous les habitantes et comprendra des aires de jeux ainsi que des infrastructures pour piétons et cyclistes.

Ce projet, dont la livraison est prévue pour 2027, combine habilement des considérations urbaines, architecturales et sociales pour créer un environnement résidentiel dynamique, convivial et inclusif.



Réemploi et innovation aux Charmilles

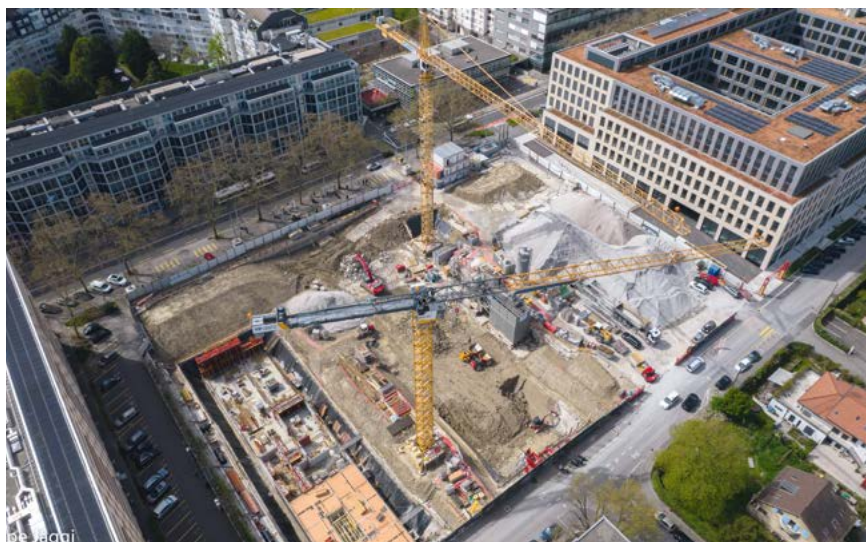
Qu'est-ce que le « réemploi » ?

Le réemploi consiste à donner une seconde vie à des matériaux ou des objets déjà utilisés, dans le but de minimiser le gaspillage et de favoriser une utilisation plus durable des ressources.

Le projet de réaménagement du site de l'ancienne usine Fiat aux Charmilles se distingue par son engagement en faveur du réemploi et vise à créer un environnement dynamique alliant logements et activités industrielles. Engagée dans une approche circulaire, la CPEG encourage la réutilisation des matériaux existants, anticipant ainsi les normes réglementaires futures et promouvant les meilleures pratiques

en matière de réemploi. En intégrant des mesures pour améliorer la mobilité et réduire l'empreinte environnementale, ce projet témoigne de son engagement en faveur du développement durable et de l'innovation, illustrant sa vision d'un avenir plus écologique.

Le projet devrait être finalisé au cours du deuxième semestre 2026 et être conforme aux exigences de la certification Minergie P.



INVESTISSEMENTS ET DURABILITÉ

Rapport d'activités 2023 de la CPEG : rétrospective et engagements

Le rapport d'activités 2023 de la Caisse met en avant une année marquée par des succès financiers et des avancées significatives en matière de durabilité.

Dans un contexte financier mouvant et une réalité géopolitique tendue, la CPEG a affiché une performance de 4,3 %, accompagnée d'une augmentation notable de la

réserve de fluctuation de valeur. De plus, le taux de couverture a augmenté de 1 %, atteignant 74,1 %.

En matière de durabilité, la CPEG se prépare à faire face aux « 5D » :

Dettes, Démographie, Digitalisation, Démondialisation et Décarbonisation, afin de poser les fondements d'un avenir pérenne et responsable.

Avant tout, la CPEG demeure déterminée à servir au mieux ses assurés et client-es en restant à la pointe des évolutions technologiques, attentive à la qualité de ses services et de ses investissements ainsi qu'à leur durabilité.

www.cpeg.ch
Investissements durables >
Bibliothèque de la finance

Rapport de durabilité 2023 de la CPEG : engagée pour un avenir durable

La Caisse concilie responsabilité financière et durabilité en adoptant la neutralité carbone de ses investissements



à l'horizon 2050 et en s'engageant à respecter l'Accord de Paris.

Des mesures concrètes sont progressivement mises en place pour atteindre ces objectifs, avec notamment le désinvestissement complet des énergies fossiles, qui a été finalisé à la fin de l'année 2023.

Le deuxième rapport sur la durabilité de la CPEG témoigne de la poursuite de son engagement pour un avenir meilleur. En tant qu'institution de prévoyance de droit public, la Caisse

s'efforce de réduire son empreinte environnementale dans ses investissements pour contribuer, à son échelle, à créer un avenir durable et équitable pour toutes et tous.

Avec optimisme et détermination, elle regarde vers l'avenir, avec la conviction que chaque action compte.

www.cpeg.ch
Investissements durables >
Durabilité financière >
Rapport annuel de durabilité

Le projet H2 Green Steel : accélérateur de la décarbonation sidérurgique grâce à l'hydrogène vert

La production d'acier est une activité très polluante, représentant environ 8 % des émissions mondiales de CO₂ ; il s'agit donc d'un secteur clé à décarboner. Le projet H2 Green Steel (H2GS) vise à construire la première usine sidérurgique de grande envergure fonctionnant sans énergie fossile. Cette installation intégrée produira environ 2,5 millions de tonnes d'acier par an en utilisant de l'hydrogène vert produit sur place. Située au nord de la Suède, cette usine bénéficiera d'une énergie renouvelable abondante et peu coûteuse, ainsi que d'infrastructures logistiques existantes comme les voies ferrées et les ports, facilitant le transport, pour arriver à ses objectifs de production.

La Caisse est fière de contribuer à ce projet grâce à son partenariat avec de grandes caisses de pensions danoises, ce qui va permettre de

produire de l'acier avec des émissions de CO₂ réduites jusqu'à 95 % par rapport à une production traditionnelle.



NATURE EN VILLE 2023

La CPEG a reçu la distinction Nature en ville 2023

Chaque année, la ville de Genève organise le concours Nature en ville, les initiatives novatrices pour un environnement urbain durable. En 2023, la CPEG a remporté la distinction pour son projet « Jardin sur cour » à la rue Alcide-Jentzer. Devant la nécessité d'abattre un arbre malade, la CPEG a transformé cette contrainte en opportunité, en métamorphosant la cour intérieure en un espace vert innovant.

Arbres, plantes grimpantes et végétaux embellissent désormais les lieux, offrant aux habitants une oasis de verdure au cœur de la ville. Les aménagements incluent des bancs, des nichoirs et l'utilisation créative du tronc d'arbre comme habitat pour la faune locale. Ce lieu de 900 m², autrefois privé, est désormais un havre de paix public au cœur de la ville.



Découvrez et suivez l'actualité de la CPEG sur notre page LinkedIn !

IMPRESSUM

ÉDITION

Lettre d'information CPEG

RESPONSABLE

Julie Chappuis

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Marc Baijot, Raphaël Crestin, Christophe Decor, Michèle Devaud, Florian Egolf, Doris Schmidt, Anne Moeglin, Nadia Cao, Anthony Joss, Alessia Torricelli, Arthur Dessaix

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

CONCEPT

Blossom

GRAPHISME

Daniel Jaquet



CRÉDITS PHOTO

dl-c, designlab-construction sa (p.4 - Florence Malagnou) H2 Green Steel (p.5 - H2 Green Steel)

IMPRESSION

82'000 exemplaires
Atar Roto Presse SA, Genève
Papier recyclé et certifié FSC®



ADRESSE

Esplanade de Pont-Rouge 5
1212 Grand-Lancy